

# LE DEVOIR

**CIAMM L'INFORMATIQUE PAR LA PRATIQUE**

Cours intensifs sur:  
Lotus, D Base, Symphony  
679-0671 Métra Langueuil Wordperfect, Multimate, etc.

Vol. LXXVII — No 212 ★ ★

Possibilité d'averse. Max.: 17 (détails en page A-7)

Montréal, samedi 13 septembre 1986

4 CAHIERS — \$1.00

## AU SOMMAIRE

### FAUT-IL TIRER SUR PINOCHET?

La tentative d'attentat, dimanche, contre le général chilien Augusto Pinochet, a relancé les débats au sein de l'opposition. Faut-il parlementer avec le général? Faut-il recourir à la force? L'opposition à la dictature ne cesse de croître mais elle demeure profondément divisée et fait ainsi le jeu du général. **Page A-5**

### DIRIGEANTS EN RETARD

Les dirigeants d'entreprises qui ne font pas appel à la participation de leurs employés aux profits sont une génération en retard. Voilà en substance le message qu'a voulu livrer M. Alain Lemaire, de la société Cascades, aux 500 personnes présentes au colloque du Groupement québécois d'entreprises tenu hier à Montréal. **Page B-1**

## CULTURE

### JACQUES GODBOUT

Jacques Godbout poursuit, avec ce septième voyage, une tournée américaine, son tour du monde entier, à la Photokina de Cologne en 1966, à Londres, en 1970, puis à Paris.

# Avortement: Marx stoppe les procédures



M. Herbert Marx, ministre de la Justice

QUÉBEC (PC) — Le ministre de la Justice, M. Herbert Marx, a décidé vendredi de mettre fin à la poursuite pour avortement illégal intentée contre le Dr Yvan Machabée de Montréal.

Dans un communiqué, M. Marx affirme qu'il « est de l'intérêt de la justice d'ordonner l'arrêt de ces procédures ».

M. Machabée avait plaidé non coupable le 29 août dernier à l'accusation d'avoir pratiqué illégalement un avortement sur une jeune fille mineure en 1982.

À l'appui de sa décision, le ministre de la Justice rappelle que toutes les poursuites pour avortement illégal intentées depuis 1970 se sont terminées par des acquittements répétés.

M. Marx cite ses prédécesseurs, qui déclaraient qu'il « apparaît impossible d'obtenir un verdict unanime de culpabilité lorsqu'un médecin qualifié fait face à cette accusation ».

Le ministre souscrit également

à l'opinion de ses prédécesseurs, notamment celle de Marc-André Bédard le 8 décembre 1976, pour dire que « la seule solution possible à cette situation paraît être une

modification au Code criminel, mais que ce Code n'a pas été modifié ».

Par contre, le ministre a ordonné qu'une enquête policière

## Chartrand ripostera

BERNARD MORRIER

Des recours administratifs, soit une action directe en nullité, cumulée avec un mandamus pour excès de juridiction et abus de pouvoir seront intentés sous peu contre le ministre de la Justice, M. Herbert Marx.

C'est ce qu'a annoncé hier Me Alexandre Kouzam, avocat de l'ex-pugiliste Réginald Chartrand, après que M. Marx eut fait part hier de sa décision d'arrêter les procédures contre le Dr Yvan Machabée, accusé d'avoir pratiqué un avortement il-

légal en 1982. Plus tôt cette semaine, le médecin montréalais avait été cité à procès à l'issue d'une enquête préliminaire s'étant déroulée sous une ordonnance de non publication.

En faisant part des procédures qu'il allait tenter, Me Kouzam a précisé qu'il espérait ainsi casser la décision du ministre de la Justice qui, selon l'avocat, fait appel à des éléments qui ne sont pas objectifs mais personnels. « M. Marx est pour l'avortement et il s'est déjà pro-

Voir page A-10: Riposte

soit menée pour déterminer si les blessures subies par la jeune fille lors de son avortement en 1982 ont été causées par « négligence criminelle ».

Le ministre n'était pas disponible hier pour des commentaires additionnels.

En 1976, le Dr Henry Morgentaler de Montréal avait été acquitté à trois reprises de l'accusation d'avoir pratiqué un avortement illégal.

Depuis ce temps, aucune autre accusation n'avait été portée contre un médecin jusqu'à ce qu'un mouvement de lutte contre l'avortement, le « Mouvement pour la vie », porte plainte contre un médecin du Saguenay au cours de l'été 1986.

La cause du Dr Machabée devait être entendue dans les prochaines semaines, à la suite de son plaidoyer de non-culpabilité déposé le 29 août à l'endroit des accusations qui pesaient contre lui.

Samuel Huntington a rendu célèbre un schéma, en 1961, où les formes de guerre, s'étendant de la gué-

De son côté, l'ex-boxeur Char-

adopté à l'unanimité hier après un débat d'une journée entière, les 500 délégués au conseil de la Fé-

légues; aucune assemblée générale ne sera appelée à voter la

grève maintenant, mais toutes ce

is: la  
e sera  
dec.

# ographie ques-H. rtigue

IS (d'après AP et Reuter) Jacques-Henri Lartigue, qui mort vendredi à l'hôpital de ce, à l'âge de 92 ans, avait photographié son siècle avec grâce. Il avait pris ses premiers clichés à l'âge de six ans : en 1900.

Né dans une famille bourgeoise de Courbevoie, le 13 juin 1894, fils de banquier, Lartigue s'était toujours considéré comme un amateur. Il peignait aussi, influencé par Bonnard et Vuillard, et avait exposé ses toiles dans diverses galeries parisiennes entre les deux guerres.

« Je photographie ce qui passe autour de moi, pour m'amuser », déclarait-il il y a deux ans, alors qu'il fêlait son 90ème anniversaire. C'est d'abord comme peintre qu'il a acquis une certaine renommée, dans les années vingt et trente. Il peignait notamment les portraits de ses amis : Marlène Dietrich, Greta Garbo ou Sacha Guitry.

Lartigue photographiait les bourgeois. Ses clichés des dames élégantes du bois de Boulogne, du petit monde des courses à Auteuil, lui ont valu la célébrité. Il aimait aussi le sport et a photographié les premiers meetings d'aviation, les courses automobiles, les courses cyclistes. Il avait aussi immortalisé les premières éditions du tournoi de tennis de Roland Garros.

Il aimait beaucoup photographier les femmes, celles qu'il connaissait ou les passantes, et a publié en 1973 un album intitulé *Jacques-Henri Lartigue et les femmes*.

Ce sont les Américains qui l'ont consacré, en 1963, lors d'une exposition au Musée d'art moderne de New York. Il a ensuite exposé dans le monde entier, à la Photokina de Cologne en 1966, à Londres, en 1970, puis à Paris.

l'objet d'intenses négociations. D'un côté, les Américains demandent la libération d'un homme, qui, selon eux, n'est lié ni de près ni de loin à des activités d'espionnage ; les Soviétiques, quant à eux, souhaitent que M. Daniloff soit purement et simplement échangé contre M. Zakharov. À défaut d'un tel échange, Moscou demande justement que les deux hommes soient remis à leur ambassade respective en attendant leur jugement.

Pour Washington, les deux cas n'ont strictement aucun rapport. Ainsi, M. George Shultz, le secrétaire d'État américain, n'hésite pas à parler de « prise d'otage » dans le cas de M. Daniloff. Ce sont les termes qu'il a réitérés hier en annonçant officiellement la libération simultanée des deux hommes.

M. Shultz a répété à cette occasion qu'il « n'était pas question de les échanger : ces deux hommes n'étant comparables en aucune façon ».

De leur côté, les Soviétiques exigent que les deux hommes soient placés sur le même plan, révélait hier *The New York Times*. Le quotidien américain a aussi appris auprès de responsables du département d'État américain que les Soviétiques insistent sur le fait que M. Daniloff ne pourrait retourner aux États-Unis qu'en échange de M. Zakharov.

Deux intransigeances se faisaient donc face, puisque le correspondant à Moscou de la chaîne de télévision américaine NBC affirmait, hier, qu'un haut fonctionnaire soviétique proche du comité central lui avait expliqué que toute libération de M. Daniloff devrait nécessairement impliquer M. Zakharov.

Le responsable soviétique avait confié en outre que le Kremlin avait été surpris « par le soutien au plus haut niveau accordé à Daniloff. Nous avons l'impression que la CIA (les services de renseignements américains) mentent au président (Reagan) et ne lui avouent pas la vérité sur le fait que Daniloff est un agent de la CIA. »

M. Shultz a souligné que cette affaire « était évidemment nuisible aux relations » américano-soviétiques, mais il a ajouté que les rencontres prévues — notamment celle qu'il doit avoir à la fin de la semaine

tend pas se déjuger, dans une position difficile.

M. Shultz a souligné que la situation n'avait pas fondamentalement changé, mais il s'est refusé à toute « spéculation » sur la suite des événements.

## ◆ F. L. Q.

canadiennes engagées à l'extérieur du Canada dans une guerre révolutionnaire. Allard répond positivement à Matheson lorsque celui-ci lui demande si, dirigeant à partir de Saint-Hubert une telle force agissant à l'étranger, il prendrait la responsabilité de toutes les actions de son commandant sur le terrain. Et Matheson d'ajouter : la gloire aussi ? Réponse : « Il n'y a pas beaucoup de gloire à remporter ce genre de combats » (*There is not much glory...*)

Souvenons-nous de 1970. Nos forces ont alors servi d'appui à la police, qui a fait toutes les arrestations. Le bataillon du *Royal Canadian Regiment*, que commandait alors Loomis, est resté dans l'Outaouais québécois et ontarien, fournissant des sentinelles à des édifices et des lignes de transmission électriques ainsi que des gardes du corps très voyants à des représentants du peuple plutôt gênés d'être ainsi accompagnés partout. Pas une démonstration à briser, pas un terroriste arrêté par nos forces ; tout au plus, quelques rares cordons de contrôle ici et là. *Not Much Glory*, en effet.

Les points faibles de la démonstration de Loomis sont nombreux, on le voit. La thèse qu'il défend est tellement globalisante qu'elle en devient ridicule. Son historique de la montée en puissance du FLQ est très succinct et basé sur des à-peu-près. Ainsi, la tranquillité relative qui existe entre 1966 et 1968 fut « sans doute dévouée à instruire et renforcer » le parti révolutionnaire (p. 25). Les membres des cellules terroristes sont bien campés dans leur rôle de « guérilleros » ou, encore, de « soldats de la révolution ».

Samuel Huntington a rendu célèbre un schéma, en 1961, où les formes de guerre, s'étendant de la gué-

litaire était vraie ? Alors, les carnets « mystiques » de Mackenzie King seraient de la petite bière à côté de ces gouvernements qui, entre 1963 et 1970, ont compté, en tout temps, plus de ministres que le Québec de « soldats de la révolution ».

★ Loomis, Dan G. *Not Much Glory, Quelling the FLQ*, Toronto, Deneau, 1984, 199 pages

## ◆ Riposte

noncé en ce sens, commente-t-il. Il veut imposer son idéologie personnelle en boycottant la loi et, pour camoufler ce cas d'avortement, il va contourner la même loi par le biais d'une enquête policière à l'effet de rechercher si le Dr Machabée a commis une négligence criminelle envers sa patiente, alors qu'une enquête criminelle est dans un autre article du code criminel qui n'a rien à voir avec l'article 252 qui, lui, traite de l'avortement. »

Poursuivant ses commentaires, Me Kouzam ajoute que, toujours pour camoufler son abus de pouvoir, M. Marc réfère à trois jugements impliquant le Dr Henry Morgentaler. « Ces jugements, soutient-il, sont entachés d'erreurs de droit qui, à l'époque, ont été faites volontairement par le Procureur général pour acquiescer ce médecin. »

Pour sa part, l'avocat du Dr Machabée, Me Jean-Claude Hébert, s'est dit surpris par la décision de M. Marx, non pas à cause de son contenu mais bien pour la rapidité avec laquelle celle-ci a été rendue.

« Nous sommes prêts à collaborer à l'enquête policière commandée par le ministre », a poursuivi Me Hébert, tout en soulignant que M. Marx a été « fidèle à la ligne de conduite du ministère de la Justice dans les dossiers d'avortement, abstraction faite de toute couleur politique ».

Me Hébert a enfin affirmé que M. Marx sert les intérêts de la justice en arrêtant les procédures après un examen attentif de la preuve.

De son côté, l'ex-boxeur Char-

trand, qui avait dénoncé le Dr Machabée avant que la Cour des sessions de la paix ne retire la plainte, s'est évidemment déclaré très déçu par la décision de M. Marx.

Fondateur du mouvement *Combat pour la vie*, M. Chartrand a en outre dit qu'il ne comprenait pas pourquoi le ministre de la Justice, qui a entré autres la responsabilité de protéger la nation, ne s'employait-il pas à empêcher la disparition à petit feu des Québécois. « Nous sommes une espèce en voie d'extinction, dit-il encore, et quand, chez les animaux, on fait tout pour la protéger. Pourquoi ce principe ne s'applique-t-il pas quand il s'agit d'humains? »

D'après lui, l'avortement est un crime contre nature, qui détruit notre avenir, tout en brisant la chaîne humaine. L'ex-boxeur dit enfin sur la décision de M. Marx d'ordonner une enquête policière dans le cas du Dr Machabée, lors de l'avortement de 1982, que le ministre n'aurait pas aujourd'hui à se demander s'il y a eu négligence criminelle et, à ce moment, l'avortement avait été carrément interdit.

« Et pour renverser la décision principale de M. Marx, nous irons à la Cour suprême, s'il le faut », conclut-il.

## ◆ Attentat

RPR (Rassemblement pour la République), le parti néo-gaulliste qui constitue la principale composante de la majorité de droite, estime qu'il faut « garder Abdallah ».

Un ressortissant syrien, dont l'identité n'a pas été révélée, a été interpellé dans le cadre de l'enquête sur l'attentat d'hier, a indiqué le ministre de l'Intérieur.

À la suite de l'attentat commis à l'hôtel de ville, la Brigade criminelle a procédé jeudi à l'interpellation de 12 personnes originaires du Proche-Orient.

Même si aucun délit ne peut être reproché à ces personnes, le ministère de l'Intérieur a décidé de les expulser.

L'attentat d'hier est le troisième attentat — ou tentative d'attentat — à la bombe commis depuis huit jours dans un lieu public à Paris ou dans la région parisienne.

## Le réseau des affaires sociales

# Grève: la FAS retient la date du 27 octobre

JEAN-PIERRE PROULX

Les administrateurs du réseau des affaires sociales se feront probablement harceler pendant deux semaines plutôt que trois. En revanche, ils risquent d'entendre parler de grève plus tôt que prévu, soit vers le 27 octobre prochain.

Telle est le plan d'action qu'ont adopté à l'unanimité hier après un débat d'une journée entière, les 500 délégués au conseil de la Fé-

série d'amendements et de sous-amendements, d'autres ont voulu tenter de réconcilier cette proposition avec celle de l'exécutif si bien que l'assemblée s'est trouvée prise dans un véritable labyrinthe. Il a fallu un ajournement de trois quart d'heures pour se tirer de là.

Cet ajournement a permis de dégager le consensus suivant qui a fait ensuite l'unanimité des délégués: aucune assemblée générale ne sera appelée à voter la même maintenant, mais toutes se